

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : Messieurs BOUDET A. - BOUTES F. - DE BARROS C. - FOREZ D. SOULIE C. LAVIT F. - ISARN P.-

Mesdames GROUSSET E. - LABROUSSE M. - LOPEZ C. - PAILLÉS S. - ROUSSET A. - DEMARAIS C.

Absente : Monsieur BERTHOMIEU M. -

Procurations : Madame GALZY I donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : PAILLÉS Séverine

76/2020 - Modalité de vente pour les lots 11 et 12 sis Lotissement LE RENNIS - Annule et remplace la délibération n°73/2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier émanant d'un administré de GABIAN pour l'acquisition des lots n°11 et 12 sis Lotissement le RENNIS.

Il rappelle que la commune, au vue des emplacements de ces terrains, a fait l'objet de plusieurs désistements en raison d'importants et onéreux travaux de terrassement.

La perspective de cette éventuelle acquisition permettrait à la commune d'avoir vendue l'intégralité des lots formant le dit Lotissement.

Au vu de ces éléments, il propose au Conseil Municipal, de vendre les dît lots au profit de cet administré pour un montant de 70.000 € et explique que, c'est ainsi qu'une promesse de vente pourrait être régularisée devant le notaire chargé de cette affaire.

Au cas où cette personne se désisterait, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer la vente de ces lots pour un montant de 70.000 € minimum.

Il demande au Conseil de bien vouloir donner son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE vendre les lots n°11 et 12 pour un montant de 70.000 € au profit de l'administré.

En cas de désistement, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la vente des lots pour un montant minimum de 70.000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES Francis

